

## VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 09 mars 2026

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 05/03/2026

neuf mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

**Présents :** Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Monsieur Julien AUDIER

-SORIA, Monsieur Joël MENE

**Secrétaire de séance:** Madame Rose Marie SORIA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 12/03/2026  
et publié ou notifié  
le 3/03/2026

### Objet: Tarifs 2026 - Régie des Gîtes, Salle des Fêtes et Bâtiments communaux - DE\_012\_2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE\_056\_2024 du 09/09/2024 relative aux tarifs 2024 de la Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, Régie des photocopies et location Bâtiments communaux

Vu la délibération DE 082 2025 relative aux tarifs 2026 – Régie des Gîtes, Salle des Fêtes et Bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose :

- de revoir le montant de la caution pour la salle des Fêtes qui devrait distinguer 2 sommes,
  - une pour le nettoyage des locaux en cas de manquement à cette règle, d'un montant de 100€
  - l'autre pour les dommages causés aux biens et non remboursés par l'assurance personnelle de l'occupant des lieux, d'un montant de 300 €
- de fixer un tarif pour la location à l'année de l'appartement 11 au 23 rue Saint Jacques, montant identique à l'appartement 9 soit 490 € mensuels.

Les autres tarifs restent inchangés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions tels que définies ci-dessus et autorise le Maire à signer les conventions adéquates.

#### REGIE DES GITES - SALLE DES FETES :

Gîtes Saint Jean

Caution pour les Gîtes : 45 €

Taxe de séjour incluse

PL

### Gîtes n°1 et n°4

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (Minimum 2 mois)	Prix à l'année
Juin et septembre	130 €	60 €	400 €/ mois	400 €/ mois
Autres mois	155 €	70 €		

### Gîtes n° 2, 3 et 5

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	170 €	80 €
Autres mois	205 €	90 €

### Gîtes n° 6 et 7

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	185 €	/
Autres mois	220 €	/

Chambre n°1 et 2 : 20 € la nuit

Chambre Ancien hôpital militaire 38 rue saint Jean : 20 € la nuit

### Gîtes Saint Jacques :

Caution pour les Gîtes : 50 €

Taxe de séjour incluse

### Gîtes BOHER (8) et INFANTE (10)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	348 €	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	450 €	410 €
Hors saison (de oct à mai)									
Moyenne saison	298 €	43 €	86 €	127 €	170 €	213 €	255 €		

### Gîtes CASALS (9)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage Formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650 €	490 €
Hors saison (de oct à mai)											
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €				

RL

## VAUBAN (11)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage Formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison Hors saison (de oct à mai)	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650 €	490 €
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €				

### 71 RUE SAINT JEAN :

Location 500€ mensuel pour les entreprises dans le cadre de travaux.

### LOCATION 1 RUE SAINT FRANCOIS : (location à l'année, non meublé, 2<sup>ème</sup> étage)

Tarif : 540 € mensuel

Les autres logements, maisons, studio et commerces loués à l'année, seront réactualisés en fonction des indices INSEE. A savoir que les studios 1,2,3,5,6 et 7 rue Saint Jean et que les appartements 8,9 et 10 rue saint Jacques sont actuellement loués à l'année et suivent donc l'indice INSEE.

### Draps linges de maison :

Location de draps (jeu complet pour 1 lit) : 6 €/lit

Location linge de toilette (1drap de bain, 1 serviette, 1 gan par personne) : 3.5 €/personne

Location linge de maison (des torchons, serviettes de table, nappe) : 3.5 €

### Salle des Fêtes :

Location Week-end	Personnes privées et Associations de la commune		Autres Associations	
	Location	Caution	Location	Caution
01/05 au 30/09	0 €	100 € nettoyage 300 € dommages	230 €	100 € nettoyage 300 € dommages
01/10 au 30/04	50 €	100 € nettoyage 300 € dommages	280 €	100 € nettoyage 300 € dommages

Location A la journée	Personnes privées et Associations de la commune		Autres	
	Location	Caution	Location	Caution
01/05 au 30/09	0 €	100 € nettoyage 300 € dommages	70 €	100 € nettoyage 300 € dommages
01/10 au 30/04	50 €	100 € nettoyage 300 € dommages	120 €	100 € nettoyage 300 € dommages

PL

Une convention spécifique, délibérée ce jour, sera signée entre le collectif la clé et la municipalité, qui régleme les conditions d'utilisation ainsi que les remboursements de frais de fonctionnement au prorata de son utilisation.

Cette délibération abroge et remplace la délibération DE\_082\_2025 du 16/12/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LECROQ, Maire



LE SECRETAIRE

**Voies et délais de recours :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal

administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

066-216602235-DE\_012\_2026-DE

AGEDI